



Référence : ICC-ASP/23/SP/54

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom de la Présidente de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICCASP/23/SP/06, datée du 28 mars 2024, ainsi qu'à la résolution pertinente ICC-ASP/1/Res.7 relative à la procédure de nomination et d'élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, adoptée par l'Assemblée des États Parties le 9 septembre 2002. En vertu du paragraphe 4 de ladite résolution, le Secrétariat souhaite informer les États Parties qu'à la fin de la période de nomination, le 25 août 2024, l'état des candidatures reçues par le Secrétariat était le suivant :

Groupe régional	Nom du candidat	Nationalité
États d'Afrique	M. Ibrahim Sorie Yillah	Sierra Leone
États d'Asie et du Pacifique	-	-
États d'Europe orientale	M. Andres Parmas	Estonie
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Mme. Mônica Jacqueline Sifuentes	Brazil
États d'Europe occidentale et autres États	M. Kevin Kelly	Irlande

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de candidats reste inférieur au nombre de sièges. À la lumière de l'état des candidatures indiqué ci-dessus, la Présidente a, conformément à la résolution ICC-ASP/1/Res.7, prolongé la période de nomination pour une durée de deux semaines, jusqu'au **dimanche 8 septembre 2024 (heure d'Europe centrale)**.

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas (ou par courriel à [asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). Si possible, le Secrétariat apprécierait de recevoir une version Word de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web de la Cour ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)), sous la rubrique « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 26 août 2024